Adama Traoré : “La version des gendarmes confirmée à 100 % par les expertises”

01/08/2017 à 0h34

Me Bosselut, l’avocat d’un des trois gendarmes ayant arrêté Adama Traoré le 19 juillet 2016 à Beaumont-sur-Oise, s’exprime pour la première fois sur les conditions de l’interpellation.

[…] Le gendarme écarte catégoriquement que le jeune homme aurait eu à supporter le poids des trois militaires sur son corps. Il conteste la thèse défendue par la famille d’Adama Traoré, pour qui cela aurait entraîné une mécanique fatale au jeune homme, dénonçant ainsi depuis un an une bavure des gendarmes. La scène se déroule «dans l’obscurité», Adama est «en position ventrale au sol». Il se débat. Le chef de patrouille décrit tout d’abord l’action du gendarme G. : «Il s’est occupé d’immobiliser les membres inférieurs. Il a utilisé la technique d’enroulement de la jambe.» Et cite la fiche 52-02 «Maîtrise sans arme de l’adversaire – technique élémentaire» correspondant à cette technique.

Pour son avocat Me Rodolphe Bosselut, qui avait jusqu’à présent préféré garder le silence tout comme ses clients, ces déclarations sont en phase avec les conclusions des experts : deux autopsies et deux expertises anatomopathologiques (analyses des tissus). «J’ai lu avec attention ce qui a été écrit sur les expertises. Elles confirment à 100 % ce que disent les gendarmes», indique-t-il.

«Ce qui est aujourd’hui clairement acté, c’est qu’il n’y a pas de traces de violences. Rien qui puisse être à l’origine du

décès. Le menottage et l'immobilisation des jambes n'ont pas entraîné la mort.» Les traces relevées aux chevilles et à l'épaule valident, selon lui, la version des gendarmes. Tout comme l'absence d'hématomes au niveau du dos ou du thorax. La côte cassée étant le fruit des manœuvres de réanimation des secours. «Il n'y a pas d'asphyxie mécanique. Il arrive un moment où les faits sont têtus», ajoute l'avocat. Il précise que les gendarmes, «qui sont traînés dans la boue depuis un an», n'ont reçu à ce jour aucune convocation pour être entendus prochainement par le magistrat instructeur. Ils ne sont aujourd'hui pas mis en examen.

«Pour moi, il est évident que ce n'est pas une asphyxie mécanique liée à l'intervention des gendarmes. On perd connaissance au moment de l'asphyxie, pas plusieurs minutes plus tard», souligne pour sa part Me Caty Richard, l'avocate des autres militaires intervenus avant qu'Adama ne se réfugie dans l'appartement.

Le Parisien